

ADMINISTRATION COMMUNALE WEILER-LA-TOUR

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation relative à la

Réalisation de mesures anti-crues sur le cours d'eau « Syre » le long de la rue d'Alzingen à Syren (référence EAU/AUT/24/0890)

a été introduite par l'administration communale de Weiler-la-Tour

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 26 septembre 2024.

Le dossier s'y rapportant est déposé au service technique de la commune de Weiler-la-Tour du 7 octobre 2024 jusqu'au 22 octobre 2024 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Weiler-la-Tour, le 7 octobre 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Vincent REDING
Bourgmestre

Dirk WEZENBERG
Secrétaire communal